



Union Locale  
UNSA Administrations Parisiennes

Paris le 27 décembre 2019

Monsieur Laurent Escure  
Secrétaire Général de l'UNSA  
21 rue Jules Ferry  
93177 – Bagnolet cedex

Objet : Réforme des retraites

Bonjour Laurent,

Je reviens vers toi après trois semaines de conflit sur les retraites et après la lecture du communiqué de l'UNSA du 20 décembre, pour faire un point sur la situation et les inquiétudes des agents de la collectivité parisienne, sujet que j'avais abordé dans ma précédente lettre du 15 octobre.

Tout d'abord en constatant, comme Philippe Laurent le secrétaire de l'AMF, que pour l'instant les territoriaux sont les oubliés de la réforme et que leur cas est bien moins souvent abordé que celui des enseignants ou des hospitaliers : *"Parmi le 1,4 million d'agents territoriaux de catégorie C, bon nombre exercent des métiers pénibles et n'ont pas de complément indemnitaire. Il faut en tenir compte dans le nouveau système pour qu'ils ne soient pas les perdants de la réforme". (AEF Info)*

En rappelant également que d'après le dernier rapport sur l'état de la fonction publique, le montant moyen de la pension totale était de 1272€ pour les agents de la FPT et l'âge moyen de départ à la retraite de 62,3 ans.

On est donc très loin de l'image des retraités privilégiés, il serait inacceptable que ces agents voient leur retraite baisser.

Si les personnels de la Ville de Paris sont mieux considérés que les autres territoriaux en matière indemnitaire, il y a néanmoins 70% d'agents de catégorie C dont une grande partie faiblement primés. Par ailleurs, le taux des montants indemnitaires par rapport au salaire global varie de 0 à 40% en fonction des corps, ce qui crée un large éventail de possibilités. Le seuil garantissant le maintien du niveau de retraite n'étant toujours pas connu, l'incertitude demeure.

### **Sur la pénibilité**

C'est un point crucial de la réforme qui, à ce jour reste insuffisamment défini. La manipulation de charges lourdes, les travaux insalubres, le contact avec des agents chimiques dangereux font partie du quotidien de nombreux agents parisiens : égoutiers, éboueurs, fossoyeurs. Ces critères doivent être pris en compte. Par ailleurs, le C2P prévoit le gain de 2 ans de carrière seulement, c'est très insuffisant par rapport à ce que les personnels concernés ont aujourd'hui.

Quant à la piste du reclassement, elle demeure un vœu pieu au regard des cohortes d'auxiliaires de puériculture, de jardiniers, bûcherons, éboueurs, souffrant de TMS, et ne pouvant aspirer à un changement de situation.

Un point particulier concerne les Inspecteurs de Sécurité de la Ville de Paris, ayant un statut et des missions comparables à celles des policiers municipaux, subissant le travail de nuit, les

**Union Locale UNSA Administrations Parisiennes**

8-10 avenue Ledru-Rollin, 75012 – Paris, tel : 01 43 47 77 76, courriel : unionlocaleparis.unsa@gmail.com

horaires décalés, les week-ends et fériés, sans pourtant bénéficier de la catégorie active. Il faut aussi mentionner les Agents de Surveillance de Paris, venant de la préfecture de Police, qui ont perdu la catégorie active depuis leur intégration à la Ville de Paris en 2018. Nous demandons à ce que ces deux corps d'agents puissent être considérés comme des policiers municipaux au regard des droits à la retraite.

### **Sur le minimum de pension**

Nous ne pouvons qu'être d'accord avec la revendication « Pour une carrière au SMIC, une retraite au SMIC ». Cependant celle-ci ne concerne que les personnels ayant déroulé une carrière complète et à plein-temps. Quelles mesures peuvent-elles être envisagées pour ceux ayant subi les contrats à temps incomplet voire les vacances permanentes ?

### **Sur les fins de carrière**

La retraite progressive pour tous les personnels dans la fonction publique serait également une bonne chose, si ce n'est pas une mesure qui vise à compenser l'allongement des carrières. Par ailleurs, la capacité des salariés à choisir la retraite progressive est directement liée au niveau de retraite.

### **Sur les régimes spécifiques et les secteurs les plus impactés**

Je tiens tout d'abord à rendre hommage à la détermination des salariés de la RATP et de la SNCF et des syndicats UNSA de ces entreprises, qui sont les fers de lance du mouvement de contestation et sans lesquels la vision du projet gouvernemental n'aurait pu être précisée. Cette forme de grève préventive a joué son rôle en permettant l'ouverture de négociations sur tous les points et levé le voile sur la notion d'âge d'équilibre.

De façon plus générale, le régime « universel » recréant automatiquement des régimes spéciaux, pourquoi ne pas intégrer davantage de mesures compensatoires notamment pour les métiers pénibles, puisque l'on sait le faire pour les policiers, militaires, pompiers, aiguilleurs du ciel ?

Pour les enseignants, si la volonté gouvernementale est affichée, la nature des mesures doit être précisée pour que l'on puisse l'apprécier. De plus si d'après Matignon, l'objectif est de *"parvenir en juin 2020, dans le cadre d'une approche globale du métier de professeur, à un protocole d'accord sur des scénarios de revalorisation permettant de garantir aux enseignants un même niveau de retraite que pour des corps équivalents de la fonction publique. Ces discussions permettront de préparer l'élaboration d'une loi de programmation pluriannuelle"* (AEF Info) Alors rien n'est garanti.

Doit-on en déduire que les augmentations de salaire seront liées à l'évolution du métier de professeur ? Que signifie l'expression « corps équivalents de la fonction publique » ?

Le gouvernement, là encore, entretient le flou sur ses intentions jusqu'à fin juin.

### **Sur les droits acquis**

Le mode de calcul proposé par l'UNSA nous paraît le plus à même à garantir les droits acquis pour les agents de la fonction publique.

### **La ligne rouge de l'âge pivot**

La mise en place de l'âge pivot à partir de 2022, qui pénaliserait particulièrement les agents ayant commencé à travailler tôt et ayant déjà tous leurs trimestres est effectivement inacceptable.

Comment s'articulerait cette mesure avec les mesures de décote déjà existantes ? C'est une question qui n'a pas de réponse à l'heure actuelle.

**Union Locale UNSA Administrations Parisiennes**

8-10 avenue Ledru-Rollin, 75012 – Paris, tel : 01 43 47 77 76, courriel : unionlocaleparis.unsa@gmail.com

Le gouvernement a maintes fois annoncé que le changement de système de retraites n'était pas lié à un problème de financement. Le fait de rajouter la mesure de l'âge d'équilibre en fait sérieusement douter.

Il semblerait que la seule solution proposée pour conserver le même niveau de retraites soit de travailler plus longtemps, ce qui est largement discutable.

À quoi servent le fonds de réserve des retraites (FRR) et celui de l'AGIRC et l'ARRCO ? Quand peuvent-ils être mobilisés ?

Ne peut-on pas élargir l'assiette de cotisation au régime des retraites au-delà des salaires ?

Pourquoi vouloir limiter le poids du financement des retraites à 14% du PIB alors que la part des actifs dans la population doit diminuer ?

Quelle est la position de l'UNSA sur ces questions qui posent débat à l'intérieur de nos sections syndicales ?

Quelles seront les propositions faites par l'UNSA pour supprimer l'âge pivot ?

### **L'UNSA mobilisée sur tous les fronts**

Nous n'avons aucun doute sur le fait que l'UNSA participera efficacement à toutes les réunions de concertation, mais aucun doute non plus sur le fait que la négociation n'interdit pas la mobilisation et la grève.

Nombreux sont nos adhérents qui pensent que pour faire reculer le gouvernement, notamment sur les mesures d'âge, il le faudra.

C'est pourquoi l'UNSA Administrations Parisiennes, après consultation des différents conseils syndicaux de ses principales composantes a appelé à la grève les 5, 10 et 17 décembre. Nos syndicats auront à se prononcer de même pour le 9 janvier.

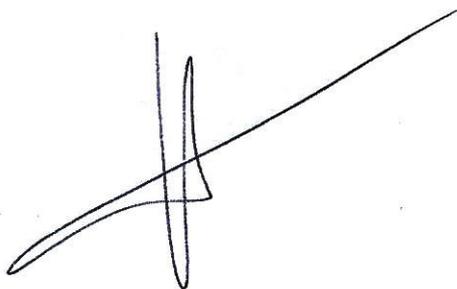
Car, bien que l'UNSA n'ait pas la même culture de la grève, de la manifestation et du rapport de force que d'autres organisations syndicales et ne représente pas les mêmes personnels, il est incontestable que les rassemblements de masse ont joué un rôle déterminant dans la prise en compte du conflit, par le gouvernement et les médias.

Même si nos revendications ne sont pas identiques aux syndicats contestataires, il n'est pas inutile de montrer notre détermination par ce biais.

J'en terminerai par un point que j'avais déjà évoqué dans le courrier du 15 octobre : la défiance faite au gouvernement. En rétablissant la mesure d'âge alors que le président l'avait précédemment écartée, il a encore perdu du crédit à nos yeux, ce qui ne peut être que préjudiciable pour aborder un dossier aussi sensible que celui des retraites.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à ta connaissance.

Amicalement



Olivier Hoch  
Secrétaire Général

**Union Locale UNSA Administrations Parisiennes**

8-10 avenue Ledru-Rollin, 75012 – Paris, tel : 01 43 47 77 76, courriel : unionlocaleparis.unsa@gmail.com